

2007 : B9

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

DATE : 14 août 2007

OBJET : **Financement amélioré de l'éducation pour 2007-2008 et
2008-2009**

La présente note a pour but de vous informer que, à la demande des conseils scolaires et pour maintenir le rythme de l'amélioration continue du secteur de l'éducation, le gouvernement a décidé d'accroître l'investissement de la province dans le financement des écoles publiques de l'Ontario de 182 millions de dollars en 2007-2008 et de 127 millions supplémentaires en 2008-2009.

Il est à noter que les renseignements contenus dans la présente note de service ont été fournis avant la parution d'un règlement visant à modifier le règlement régissant l'attribution de subventions aux conseils scolaires pour l'exercice financier 2007-2008.

Les initiatives et les investissements pour 2007-2008 décrits dans le présent document doivent être mis en œuvre par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont conditionnels à son approbation du règlement modificatif.

Le Ministère a l'intention de demander l'approbation d'un tel règlement en août 2007 et vous avisera s'il a été approuvé.

Les investissements pour 2008-2009 décrits dans le présent document nécessiteront également l'approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil du règlement approprié régissant l'attribution de subventions aux conseils scolaires pour l'exercice financier 2008-2009.

Ces investissements visent à aider les conseils scolaires à alléger certaines pressions financières considérées comme des préoccupations à l'échelle de la province. Ces pressions ont été cernées par les conseils scolaires dans le cadre de leurs procédures d'établissement du budget pour 2007-2008, dans des propositions soumises au Ministère et dans le cadre des discussions qui ont suivi.

L'allocation prévue de chaque conseil scolaire sur le financement total de 182 millions de dollars pour 2007-2008 est jointe à l'annexe 1. Sous réserve de l'approbation d'un règlement révisé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ce financement commencerait à être versé aux conseils scolaires le mois prochain, au début de l'année scolaire. Le Ministère s'attend à ce que chaque conseil, sous la supervision de ses conseillers scolaires, utilise ces fonds de manière efficace et opportune pour atténuer les pressions financières auxquelles ils sont confrontés, maintenir un équilibre budgétaire et résoudre d'autres questions cernées dans leur processus budgétaire telles que la prestation de programmes et de services qui répondent aux besoins de l'élève ou de la région.

A. AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX SBE POUR 2007-2008

En mars 2007, le gouvernement a annoncé la quatrième année du plan de financement pluriannuel relatif à l'éducation de niveaux élémentaire et secondaire de l'Ontario. Selon ce plan, le financement total de l'éducation pour 2007-2008 dans le cadre des SBE devrait s'élever à 18,26 milliards de dollars, soit 781 millions de plus qu'en 2006-2007 et une hausse de 3,5 milliards comparativement à l'année scolaire 2002-2003.

Comme ce fut le cas au cours des années précédentes du plan de quatre ans, les augmentations du financement pour 2007-2008 ont non seulement haussé le niveau de financement de l'éducation, mais ont également favorisé la mise en œuvre d'importantes réformes des formules de financement élaborées grâce au soutien et aux conseils du secteur de l'éducation.

Par exemple, les SBE pour 2007-2008 annoncées en mars comprenaient trois nouvelles subventions : la Subvention pour l'amélioration des programmes, le Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits et l'Allocation d'aide aux écoles dans le cadre de la Subvention pour raisons d'ordre géographique. Elles prévoient un financement supplémentaire ciblé à l'intention des conseils scolaires francophones et des élèves conseillers ainsi que pour compenser le coût accru des services publics. Le gouvernement versera également des fonds pour soutenir les efforts continus pour réformer les secteurs d'intervention privilégiés de l'éducation de l'enfance en difficulté, du transport des élèves et des immobilisations scolaires. Ces subventions contribueront également à améliorer le rendement des élèves grâce à l'augmentation des allocations versées aux classes de niveau élémentaire à effectif réduit, au recrutement de spécialistes de l'élémentaire et d'enseignantes et d'enseignants pour la réussite des élèves du secondaire ainsi qu'à la hausse des repères salariaux conformément à l'entente-cadre de quatre ans sur les conventions collectives.

Les 182 millions de dollars supplémentaires en SBE pour 2007-2008 décrits dans la présente note serviront à alléger les pressions financières exercées sur l'ensemble du système en offrant un soutien accru dans les secteurs suivants :

- Leadership scolaire : directrices adjointes et directeurs adjoints
- Administration scolaire : secrétaires
- Aides-enseignantes et aides-enseignants/Éducation de l'enfance en difficulté
- Personnel professionnel et paraprofessionnel
- Personnel enseignant suppléant
- Fonctionnement des écoles
- Administration scolaire : fournitures de bureau
- Effectif des classes au primaire

- Écoles rurales
- Transport des élèves

Grâce à ces investissements supplémentaires, le niveau de financement pour 2007-2008 s'élève à 18,45 milliards de dollars, une hausse de 963 millions de dollars comparativement à l'année dernière. Il s'agit d'une augmentation de 3,71 milliards de dollars ou de 2 156 \$ par élève depuis l'exercice 2002-2003.

Leadership scolaire : directrices adjointes et directeurs adjoints

Le leadership scolaire s'est imposé comme un élément clé de la réussite des écoles et un facteur essentiel à l'amélioration constante de la réussite des élèves. Un grand nombre d'intervenants en éducation ont souligné le rôle important des directrices adjointes et des directeurs adjoints. L'affectation de ressources supplémentaires visant à créer davantage de postes de directrice adjointe et de directeur adjoint contribuera également à soutenir les efforts des leaders scolaires actuels et à accroître la présence des adultes dans les écoles. Un plus grand nombre de directrices adjointes et de directeurs adjoints signifiera aussi un plus grand bassin de candidats expérimentés, qualifiés et dévoués aux fins de planification de la relève.

Un financement supplémentaire de 41 millions de dollars sera par conséquent accordé pour les directrices adjointes et directeurs adjoints en 2007-2008 dans le cadre de la Subvention de base pour les écoles en 2007-2008 grâce à deux améliorations :

- (1) Une somme de 31 millions de dollars pour financer l'embauche de 300 directrices adjointes et directeurs adjoints. La formule pour calculer cette allocation a été modifiée afin de cibler les ressources supplémentaires visant à répondre aux besoins en matière de leadership dans les écoles dont l'effectif est réduit ou élevé. Par exemple :
 - Une école élémentaire commencera désormais à financer un poste de directeur adjoint lorsque son effectif quotidien moyen (EQM) est de 250 élèves, au lieu du seuil minimal précédent de 300 élèves, et une école élémentaire dont l'EQM est de 1 000 élèves ou plus devra désormais financer 2,0 postes de directrice adjointe et de directeur adjoint au lieu de 1,5.
 - Les écoles secondaires dont l'EQM est de 1 000 élèves ou plus devront financer des postes de directrice adjointe et de directeur adjoint. Par exemple, une école secondaire dont l'EQM est de 1 500 élèves ou plus devra financer au moins 3,0 postes de directrice adjointe et de directeur adjoint, comparativement au seuil précédent de 2,5.
- (2) Une somme de 10 millions de dollars pour augmenter les repères salariaux des directrices adjointes et des directeurs adjoints afin de mieux refléter les coûts salariaux réels. Cela représente une hausse de 3,8 p. cent des repères salariaux, soit un salaire de référence de 94 789 \$ au niveau élémentaire et de 100 000 \$ au niveau secondaire.

Administration scolaire : secrétaires

Les secrétaires jouent un rôle important dans le fonctionnement administratif d'une école. Un financement supplémentaire de 12 millions de dollars sera accordé en 2007-2008 pour mettre à jour les repères salariaux des secrétaires afin qu'ils

correspondent davantage aux coûts réels du conseil scolaire.

Cette amélioration représente une hausse de 3,2 p. cent des repères salariaux des secrétaires, ce qui établit le salaire de référence des secrétaires à 36 917 \$ au niveau élémentaire et à 38 890 \$ au secondaire.

Aides-enseignantes et aides-enseignants/éducation de l'enfance en difficulté

Une somme de 20 millions de dollars sera versée en 2007-2008 pour que les repères salariaux des aides-enseignantes et des aides-enseignants reflètent les coûts réels des conseils scolaires. Deux améliorations distinctes sont prévues :

- (1) Une somme de 1 million de dollars pour mettre à jour l'écart du repère salarial des aides-enseignantes et des aides-enseignants dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves. Grâce à ce financement de 1 million de dollars, le salaire de référence augmentera de 22 p. cent pour atteindre 32 181 \$, conformément au salaire moyen des aides-enseignantes et des aides-enseignants établi par les conseils.
- (2) Une somme de 19 millions de dollars pour augmenter l'Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté en fonction de l'effectif (AEEDFE). Comme la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté ne précise aucun repère salarial pour les aides-enseignantes et les aides-enseignants qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers, cette majoration sera mise en œuvre grâce à une augmentation des montants par élève fixés dans l'AEEDFE de la 4^e à la 8^e année (une hausse de 2 p. cent par élève) et de la 9^e à la 12^e année (une hausse de 5 p. cent par élève). Cette approche permettra aussi de réduire l'écart actuel entre les montants par élève des trois catégories d'AEEDFE : de la maternelle à la 3^e année, de la 4^e à la 8^e année et de la 9^e à la 12^e année. De façon générale, cette amélioration représente une hausse de 2 p. cent du financement de l'AEEDFE. Les conseils peuvent utiliser ce montant pour améliorer les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté afin de répondre aux besoins de leurs élèves.

Personnel professionnel et paraprofessionnel

Le personnel professionnel et paraprofessionnel comprend les conseillers en assiduité, les travailleurs sociaux, les travailleurs auprès des enfants et des jeunes, les travailleurs communautaires, les techniciens en informatique ainsi que les membres du personnel professionnel et les paraprofessionnel qui offrent un soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, soit les psychologues, les psychométriciens et les orthophonistes.

Un financement supplémentaire de 21 millions de dollars sera accordé en 2007-2008 afin de majorer les repères salariaux du personnel de soutien professionnel et paraprofessionnel pour qu'ils reflètent davantage les coûts réels. Il s'agit d'une hausse de 5 p. cent des repères salariaux du personnel dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves, si l'on tient compte des rajustements correspondants apportés aux Subventions à des fins particulières pertinentes.

Personnel enseignant suppléant

Les investissements et les engagements provinciaux clés visant à soutenir un meilleur rendement des élèves, notamment l'initiative Réduction de l'effectif des classes au

primaire et le recrutement de spécialistes, ont marqué l'arrivée de milliers de nouveaux enseignants dans les classes de l'Ontario. Les conseils scolaires ont remarqué que l'une des incidences de cette hausse considérable est le besoin plus grand d'enseignants et d'enseignantes suppléants pour couvrir les absences de ces enseignants et enseignantes supplémentaires.

Un financement supplémentaire de 19 millions de dollars sera accordé en 2007-2008 pour répondre à ce besoin. Cela représente une hausse de 11,3 p. cent du salaire de référence des suppléantes et des suppléants dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves.

Fonctionnement des écoles

Le financement accru pour 2007-2008 entraînera une hausse de 20 millions de dollars des repères relatifs au fonctionnement des écoles et augmentera d'environ 1,2 p. cent le budget de fonctionnement des conseils scolaires afin de régler diverses questions liées à la dotation en personnel et aux coûts; le financement complémentaire des écoles régulières et rurales en matière de fonctionnement connaîtra une hausse semblable.

Administration scolaire : fournitures de bureau

Un financement supplémentaire de 5 millions de dollars sera accordé pour les fournitures de bureau dans le cadre de la Subvention de base pour les écoles. Grâce à cette augmentation, le financement de base des fournitures de bureau dans les écoles sera amélioré de 1 050 \$ (le financement de base est actuellement de 1 000 \$ au niveau élémentaire et de 2 000 \$ au niveau secondaire).

Effectif des classes au primaire

Dans le cadre des SBE pour 2007-2008 annoncées en mars 2007, le gouvernement a affecté 386 millions de dollars à l'initiative relative à l'effectif des classes au primaire afin de favoriser l'embauche de nouveaux enseignants. Les plans relatifs à l'effectif des classes au primaire pour 2007-2008 présentés jusqu'à maintenant montrent le progrès considérable observé dans l'ensemble de la province en ce qui concerne les normes relatives à l'effectif des classes du primaire; 90 p. cent de ces classes comptent 20 élèves ou moins et aucune classe ne compte plus de 23 élèves.

Afin de s'assurer que les conseils scolaires peuvent continuer de planifier la mise en œuvre du plafond en 2007-2008 de façon à offrir un maximum d'avantages aux élèves, le gouvernement a décidé de majorer de 20 millions de dollars le financement de l'initiative relative à l'effectif des classes au primaire. Cette hausse signifie que le nouveau financement de 120 millions de dollars sera affecté à l'embauche de nouveaux enseignants et enseignantes dans le cadre de l'initiative relative à l'effectif des classes au primaire en 2007-2008. Le Montant pour la réduction de l'effectif des classes au primaire par élève sera majoré à 784 \$, une augmentation de 5,2 p. cent qui permettra de recruter 240 enseignantes et enseignants à l'échelle de la province.

Si un conseil scolaire se conforme déjà aux normes relatives à l'effectif des classes au primaire, il peut utiliser ce financement supplémentaire pour répondre à d'autres besoins au niveau élémentaire comme la diminution du nombre de classes à niveaux multiples ou la réduction de l'effectif de la 4^e à la 8^e année; toutefois, le financement doit être utilisé au niveau élémentaire.

En 2007-2008, l'initiative relative à l'effectif des classes au primaire aura permis l'embauche de plus de 5 000 nouveaux enseignants et enseignantes dans les classes de niveau élémentaire de l'Ontario grâce à un investissement fixé à 406 millions de dollars par année.

Écoles rurales

Les écoles des collectivités rurales bénéficieront d'un soutien accru grâce à un financement supplémentaire de 12 millions de dollars en 2007-2008. Deux améliorations sont prévues :

- (1) Une somme de 7 millions de dollars pour améliorer l'Allocation d'aide aux écoles en diminuant la distance entre une école et l'école la plus près afin d'être admissible à une allocation d'aide :
 - une école élémentaire se verra désormais accorder une allocation si l'école la plus près se trouve à au moins 20 km;
 - une école secondaire se verra désormais accorder une allocation si l'école secondaire la plus près se trouve à au moins 45 km.

Environ 110 écoles seront donc ajoutées à la liste des 177 écoles admissibles à une allocation d'aide. Vous trouverez une liste de ces écoles à l'annexe 2.

- (2) Une somme de 5 millions de dollars pour la nouvelle Allocation pour les collectivités rurales et de petite taille, qui sera calculée à partir de la mesure de collectivité rurale et de petite taille. Pour la mesure de collectivité rurale et de petite taille, on utilise les données sur la population de Statistique Canada pour représenter la proportion de la population d'un conseil scolaire habitant dans les régions rurales ou dans les petites localités. Cette mesure est actuellement utilisée pour octroyer des subventions aux municipalités par l'entremise du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO). Les conseils sont informés que, comme dans le cadre du FPMO, le financement leur est accordé selon une échelle mobile dont la mesure de collectivité rurale et de petite taille minimale est de 25 p. cent et la mesure maximale est de 75 p. cent. Les conseils scolaires dont la mesure de collectivité rurale et de petite taille est de 75 p. cent ou plus bénéficient du financement maximal.

Transport des élèves

Dans le cadre des réformes permanentes du transport des élèves, le Ministère a retenu les services de Deloitte & Touche LLP afin de réaliser une étude des coûts d'exploitation des autobus scolaires en tenant compte des normes de sécurité des véhicules et de la formation des chauffeurs. Cette étude des coûts d'exploitation a été publiée le 10 août dans la note de service **2007 : SB16 – Transport des élèves - étude des coûts d'exploitation**.

L'étude des coûts d'exploitation a permis d'établir les nouveaux coûts repères de l'exploitation d'un autobus scolaire de 72 places. Le coût repère sert principalement de référence et de ressource pour les conseils scolaires et les exploitants lors de la négociation des contrats. Toutefois, le Ministère accordera un financement supplémentaire d'environ 12 millions de dollars aux régions de la province dont les taux contractuels actuels sont en deçà de ce nouveau coût repère, tel qu'adapté aux circonstances locales.

Il est important de noter que les données actuelles du Ministère sur les taux contractuels relatifs aux autobus scolaires sont des données d'enquête qui n'ont pas été recueillies aux fins de financement. C'est pourquoi le Ministère entreprendra une collecte de données auprès des conseils scolaires afin de déterminer leur admissibilité à un rajustement du financement pour l'année scolaire 2007-2008.

Le Ministère recueillera, auprès des conseils scolaires, des données sur les taux contractuels moyens actuels des autobus scolaires de 72 places ainsi que sur l'état définitif des dépenses de 2006-2007 pour le transport des élèves. Le Ministère comparera les taux contractuels moyens locaux au coût repère et rajustera de façon appropriée la moyenne de kilomètres parcourus. Dans les conseils composés de plusieurs partenaires au sein d'un consortium, des rajustements peuvent également être effectués de façon à tenir compte des jours supplémentaires d'exploitation du transport scolaire en raison des calendriers des conseils. On tiendra également compte de l'excédent ou du déficit du conseil en matière de transport relativement à son allocation afin de déterminer l'admissibilité à un rajustement du financement.

Lorsque ces calculs justifient un rajustement, un financement ponctuel sera versé au cours de l'année scolaire 2007-2008. Ce financement pourrait se poursuivre pour 2008-2009 et les années subséquentes lorsque les conseils disposent d'un plan de formation de consortiums approuvé par l'Équipe d'examen des plans de formation de consortiums et que ce plan indique que le conseil obtiendra le statut complet de consortium d'ici la date limite de septembre 2008.

Le Ministère a utilisé les données tirées du sondage sur le transport des élèves pour préparer les prévisions concernant l'admissibilité des conseils scolaires à ces rajustements du financement; cependant, on recommande aux conseils scolaires et aux exploitants d'utiliser ces prévisions avec prudence en attendant la confirmation finale de leur admissibilité au financement pour 2007-2008.

Le Ministère publiera prochainement une note de service SB sur ces calculs et le rajustement du financement.

De plus, tel qu'indiqué dans la note de service **2007 : B2 – Financement de l'éducation pour 2007-2008**, un financement est disponible pour faciliter les rajustements du financement relativement à l'examen de l'efficacité et de l'efficacé des consortiums de transport qui sera mené au cours de la prochaine année scolaire.

B. AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX SBE POUR 2008-2009

Avantages sociaux

Dans le cadre de la présentation des prévisions pour l'année scolaire 2007-2008, le Ministère a exigé que les conseils scolaires remplissent un nouveau tableau sur les dépenses en prestation. Pendant que le Ministère continue de collaborer avec le secteur afin de revoir le coût des avantages sociaux, ces renseignements seront utilisés pour mettre à jour les repères en matière d'avantages sociaux afin de mieux refléter les coûts réels pour 2008-2009. Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars sera versé pour soutenir ce rajustement.

Nouvelles écoles des quartiers à forte croissance

En raison de l'expansion importante des quartiers résidentiels, certains conseils

scolaires, doivent construire de nouvelles écoles. En 2006-2007, le gouvernement a versé 10 millions de dollars sur une base continue pour soutenir le fonds de 137 millions pour les dépenses d'immobilisations accordé aux conseils scolaires situés dans les nouveaux quartiers résidentiels.

Reconnaissant la nécessité de construire de nouvelles écoles, un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sera versé en 2008-2009 pour contribuer à la somme de 137 millions de dollars prévue par l'initiative Écoles des quartiers à forte croissance dans le cadre de la Subvention pour les installations destinées aux élèves.

English As A Second Language (ESL)/Perfectionnement du français (PDF)

Pour l'exercice 2007-2008, un financement total de 310,6 millions de dollars devrait être affecté dans le cadre du volet ESL/ESD et ALF/PDF de la Subvention pour l'enseignement des langues. En 2008-2009, un financement de 10 millions de dollars sera libéré pour améliorer ces volets. Cette mesure permettra d'accroître de 12,5 p. cent le niveau de soutien offert aux élèves qui sont arrivés au pays depuis deux ans dans le cadre du volet Immigrants récents. De façon générale, cela représente une augmentation de 4,2 p. cent du financement du volet ESL/PDF.

Subvention pour l'amélioration des programmes

Dans le cadre des SBE annoncées pour 2007-2008, le gouvernement a affecté un total de 35 millions de dollars à une nouvelle Subvention pour l'amélioration des programmes afin de financer les programmes qui témoignent de l'engagement du gouvernement d'offrir une éducation complète. Les fonds versés en 2008-2009 comprendront une hausse de 10 millions de dollars du fonds de la Subvention pour l'amélioration des programmes, augmentant ainsi le montant par élève à 9 650 \$, une majoration de 2 150 \$ ou 30 p. cent par école.

Administration des conseils

Un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sera accordé en 2008-2009 pour améliorer le volet Administration des conseils dans le cadre de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. Cette hausse aura pour but de soutenir les conseils dont l'effectif est peu élevé. Tous les conseils dont l'EQM est inférieur à 26 000 élèves recevront un montant de base de 200 000 \$ qui s'ajoutera au montant de base actuel de 90 486 \$.

Éducation des adultes/formation continue

En 2007-2008, le financement versé dans le cadre de la Subvention pour la formation continue et les autres programmes devrait s'élever à 110,3 millions de dollars. Le financement supplémentaire prévu pour 2008-2009 comprendra une augmentation de 7 millions de dollars pour l'éducation des adultes, majorant ainsi le montant par étudiant adulte à 2 880 \$.

Transport des élèves

Un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sera disponible en 2008-2009 pour les modifications apportées au coût de référence des autobus scolaires.

Fonctionnement des écoles

Un financement supplémentaire de 10 millions de dollars pour 2008-2009 compensera la nouvelle hausse des repères relatifs au fonctionnement des écoles.

Éducation de l'enfance en difficulté

Un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sera accordé pour soutenir l'éducation de l'enfance en difficulté.

C. EXAMEN DU FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION D'ICI 2010

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a augmenté considérablement les niveaux de financement de l'éducation et a travaillé en étroite collaboration avec les conseils scolaires et les partenaires pour accroître l'efficacité de la formule de financement. Ces améliorations ont permis de faire un progrès considérable en ce qui concerne l'amélioration du rendement des élèves et la satisfaction des besoins des élèves. Le Ministère continue d'améliorer annuellement la formule de financement. Pour évaluer l'efficacité du financement de l'éducation, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à mener un examen du financement d'ici 2010.

D. ADMINISTRATIONS SCOLAIRES

Comme par le passé, le financement des administrations scolaires sera revu en 2007-2008 pour refléter les changements relatifs au financement des conseils scolaires de district. Le Ministère communiquera sous peu des renseignements supplémentaires sur le financement des administrations scolaires pour 2007-2008.

E. RAPPORTS FINANCIERS ET RÉPERCUSSIONS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007-2008

Tel qu'on l'a indiqué précédemment, sous réserve de l'approbation d'un règlement de financement révisé par le lieutenant-gouverneur, le Ministère commencerait à verser les 182 millions de dollars au flux de trésorerie des conseils scolaires à partir du mois de septembre.

Afin d'aider les conseils scolaires à recalculer leurs revenus et à prendre les décisions en matière de programmes pour le début de l'année scolaire, le Ministère mettra à jour les formulaires de prévisions budgétaires sur le SIFE de façon à tenir compte des nouveaux repères de financement décrits dans la présente note de service. Les conseils communiqueront leurs décisions sur l'utilisation de ce nouveau financement dans leurs prévisions budgétaires révisées qui doivent être présentées d'ici le 30 novembre 2007.

F. SOURCES D'INFORMATION

Le Ministère publiera prochainement une version révisée de deux documents : le *Document technique 2007-2008* sur le financement de l'éducation et *Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2007-2008*. Ces documents seront affichés dans le site Web à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur le financement des

conseils scolaires pour 2007-2008, veuillez communiquer avec :

Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nancy Whynot	416 325-4030 Nancy.whynot@ontario.ca
--	--------------	---

Subvention pour le transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503 Cheri.hayward@ontario.ca
---	---------------	--

Autres changements apportés à la SBE pour 2007-2008	Didem Proulx	416 327-9060 Didem.proulx@ontario.ca
---	--------------	---

Exigences en matière de responsabilité et de rapports financiers	Andrew Davis	416 327-9356 Andrew.davis@ontario.ca
--	--------------	---

Grâce à son plan d'investissement de quatre ans, le gouvernement a considérablement accru le financement annuel de l'éducation tout en entreprenant des réformes importantes de la formule de financement afin d'améliorer l'admissibilité au financement des élèves, des écoles et des conseils scolaires. Le financement supplémentaire pour 2007-2008 et 2008-2009 décrit dans la présente note de service maintient et renforce les investissements effectués précédemment dans la province et répond aux demandes des conseils scolaires en matière de financement.

Ces investissements témoignent du partenariat entre le Ministère, les conseils scolaires et tous les intervenants du milieu de l'enseignement, un partenariat fondé sur la coopération et le dialogue, résolument axé sur l'objectif commun d'améliorer le rendement des élèves.

J'ai bien hâte de commencer l'année scolaire 2007-2008 et de continuer à travailler avec vous au profit de tous nos élèves.



Nancy Naylor
Sous-ministre adjointe

Copie : Superintendantes et superintendants aux affaires scolaires et aux finances